

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2007**

Délibération
n° 2007.09.339

**Parc des
Expositions et des
Manifestations -
acquisition de
matériel Wifi et
autocom :
avenant n° 1**

LE VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 septembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Raymond ARLOT, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Annette FEUILLADE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à François ELIE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Patrick RIFFAUD à Jean MARDIKIAN

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Jean DUMERGUE par Raymond ARLOT, Maurice FOUGERE par Annette FEUILLADE

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / PARC DES EXPOSITIONS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

PARC DES EXPOSITIONS ET DES MANIFESTATIONS - ACQUISITION DE MATERIEL WIFI ET AUTOCOM : AVENANT N° 1

Par délibération n° 42 du 1^{er} février 2007, le conseil communautaire a autorisé le lancement d'une consultation relative à l'acquisition de matériels Wifi et autocommutateurs pour le Parc des Expositions et des Manifestations.

La commission d'appel d'offres du 14 juin 2007 a attribué le marché à la société Orange Business Services – Agence Entreprises Sud Ouest – 33731 BORDEAUX Cedex 9 pour un montant de 50 595,30 € HT soit 60 511,98 € TTC.

Il est nécessaire de passer un avenant n° 1 en moins value sur la solution de taxation Phonex. En effet, le marché prévoyait la fourniture et l'installation d'un système de taxation couplé au commutateur téléphonique. L'objectif de cet équipement était de permettre à la SEMAPEX, gestionnaire du Parc des Expositions et des Manifestations, de facturer les prestations de mise à disposition des lignes téléphoniques. Ces facturations pouvaient être réalisées en fonction des communications réellement passées par les exposants.

Cependant, la SEMAPEX souhaite facturer ces prestations sur la base de montants forfaitaires pour des raisons de facilité. Le commutateur téléphonique permet à lui seul de décider de l'octroi des accès et donc l'installation du système de taxation n'est plus nécessaire.

La suppression du système de taxation représente une moins-value de 4 752 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 11 septembre 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 1 au marché « acquisition de matériels Wifi et autocommutateurs » confié à la société Orange Business Services – Agence Entreprises Sud Ouest – 33731 BORDEAUX Cedex 9, ayant pour objet la suppression de l'installation du système de taxation ce qui représente une moins-value de 4 752 € HT.

Le montant du marché est ramené à 45 843,30 € HT, soit une diminution de 9,39 % par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal article 2183 – sous fonction 90 – opération 2005.01 – autorisation de programme 1 (2005).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 08 octobre 2007	<u>Affiché le :</u> 09 octobre 2007